

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du Vendredi 11 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, vingt heures et trente minutes, le vendredi 11 février, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Chiffon Rouge, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{rs} METAIS, BIENAIMÉ, DELAFOSSE, M^{mes} DIRUY, HERBET, Adjoints, M^{mes} BRUNET, GAPENNE, HETELAY, PRUVOST, DEMORY, HOLTZMANN, ROGIER, TELLIER, M^{rs} CARLIER, DARIBOT, THUILLIER, VIOLETTE.

Absents excusés : M^{me} LEBRUN qui donne pouvoirs à M. GAILLARD,
M. LETHELLIEZ qui donne pouvoirs à M. CARLIER,
M. LOGNON qui donne pouvoirs à M. METAIS,
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M^{me} HOLTZMANN,
M. JACQUART.

Secrétaire de séance : M^{me} DIRUY Anne-Marie.

Le compte-rendu de la réunion du 03 décembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

CHARTRE DU RÉSEAU INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE – AVENANT N°1

-Vu la charte du réseau intercommunal de lecture publique conclue entre la Communauté de Communes Nièvre et Somme et la Mairie de FLIXECOURT, actuellement en vigueur ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à conclure l'avenant N°1 à la charte susmentionnée ; avenant par lequel les bibliothécaires communaux devront dorénavant consacrer 5 heures hebdomadaires (au lieu de 3) aux activités intercommunales du réseau ;

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire rappelle que la Commune de FLIXECOURT a demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la somme de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986 ;

Le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Somme a communiqué à la Commune les résultats la concernant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

-Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide

Article 1 : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet du 01/01/2022 au 31/12/2025)

Agents Permanents (Titulaires ou stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis :

Décès + Accident de service et maladie imputable au service + Maladie ordinaire (franchise 10 jours fermes par arrêt) + Longue maladie + Maladie de longue durée + Maternité + Paternité + Adoption + Maintien du demi-traitement sur la base du décret 2011-1245.

Base de couverture : Traitement brut indiciaire + NBI

Conditions :

Taux : 8.10 %

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant.

TRAVAUX RD 159 – GABIONS ET ECLUSE - AMENDES DE POLICE

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à réaliser des travaux de voirie sur la RD 159, sur la commune de FLIXECOURT, pour un montant de 3 500.00 € HT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à faire réaliser ces travaux pour un montant de 3 500.00 € HT,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour un montant de 1 050.00 € HT (soit 30 % du montant de la dépense HT),
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLÉGUÉE AUPRES DU MAIRE EN CHARGE DES ÉCOLES

Vu la démission de Madame GAPENNE Stéphanie, de sa fonction de déléguée auprès du Maire, en charge des écoles ; Madame GAPENNE Stéphanie, demeurant membre du Conseil Municipal ;

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire visant à l'élection d'un nouveau délégué au sein du Conseil Municipal qui sera en charge de ces fonctions à compter du 12/02/2022 ;

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour assurer cette mission, Seule Madame DEMORY Monique, conseillère municipale, présente sa candidature.

Monsieur le Maire invite les Membres du Conseil Municipal à procéder au vote.

A l'issue du scrutin, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 22

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22

Madame DEMORY Monique : 22 voix

Bulletins blancs : 00

Bulletins nuls : 00

Ayant recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés, Madame DEMORY Monique est élue, au 1^{er} tour du scrutin, déléguée auprès de Monsieur le Maire en charge des écoles à compter du 12/02/2022.

A compter de cette date, Madame DEMORY Monique percevra un montant indemnitaire identique à celui qui était perçu jusqu'à présent par Madame GAPENNE Stéphanie soit 200.30 € bruts mensuels.

Madame GAPENNE Stéphanie cesse de percevoir ses indemnités à la date du 11/02/2022.

ECLAIRAGE PATINOIRE COMMUNALE

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire tendant à remplacer l'éclairage de la patinoire communale,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte cette proposition,
- adopte le plan de financement correspondant à cette opération et s'établissant comme suit :

Coût total HT : 18 256.25 €

Subvention Conseil Départemental : 7 302.50 €

Equipements sportifs 40 %

Commune de FLIXECOURT : 10 953.75 €

- autorise M. le Maire à solliciter la subvention du Conseil Départemental de la Somme susmentionnée,
- atteste que les crédits relatifs à la participation de la Mairie de FLIXECOURT sont inscrits au budget de la collectivité,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VŒU RELATIF A LA HAUSSE DU COUT DE L'ENERGIE POUR LES COMMUNES

-Considérant que la hausse du prix de l'énergie a un impact direct sur les particuliers et les entreprises mais aussi sur les communes. En quelques mois, le prix de l'électricité et du gaz a très fortement augmenté. Rien que sur l'année 2022, cette augmentation engendre un coût supplémentaire pour le budget de plusieurs petites villes de plusieurs centaines de milliers d'euros.

-Considérant que l'impact sur les finances publiques déjà fragilisées par la crise du Covid ne pourra être absorbé par les communes qui pourraient être ainsi contraintes à procéder à de nouvelles hausses de la fiscalité locale ou à diminuer l'offre de service à la population.

-Considérant les efforts majeurs d'investissement effectués par les collectivités sur leur patrimoine pour réduire les dépenses d'énergie.

-Considérant la position de l'Association des Petites Villes de France déplorant l'absence, à ce jour, de réponse du Gouvernement à destination des communes. Le Gouvernement a en effet proposé un ensemble de dispositifs qui s'adresse essentiellement aux particuliers. Pour limiter la hausse de l'électricité à 4 % en 2022, il est prévu une aide de 100 euros pour les populations les plus fragiles et une baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE). Cet allègement de taxe s'applique également aux collectivités mais n'est en aucun cas suffisant pour compenser l'impact de la hausse sur les budgets locaux. Les collectivités, qui ne bénéficient pas du gel du prix du gaz prévu pour les particuliers, subissent également de plein fouet cette augmentation.

Afin de compenser cette hausse au même titre que pour les particuliers, l'APVF demande la mise en place d'une « dotation énergie » versée aux communes. Il s'agit d'une mesure d'urgence mais aussi d'une mesure vitale pour préserver l'équilibre financier des territoires et leur permettre de continuer à assurer les services essentiels à la population tout en préservant la stabilité de la fiscalité locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-saisit Monsieur Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Economie et des Finances, sur la problématique de soutenabilité de cette hausse spectaculaire sur le budget a fortiori s'agissant d'une petite centralité en charge de services essentiels à la population.

-demande la mise en place d'une « dotation énergie ».

CESSIONS DE CONCESSIONS A TITRE GRATUIT

Monsieur le Maire propose que la Commune de FLIXECOURT puisse céder, à titre gratuit, toute concession funéraire aux personnes se trouvant en grande difficulté financière et qui en ferait la demande.

A l'unanimité des membres, le Conseil Municipal,

-donne son accord avec cette proposition et autorise Monsieur le Maire à céder à titre gratuit toute concession funéraire aux personnes se trouvant dans l'impossibilité de s'acquitter du prix d'acquisition, sur simple demande,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-approuve l'agrandissement du cimetière communal sur la parcelle cadastrée ZB 69p, propriété de la Commune de FLIXECOURT, selon le plan joint à la présente délibération pour une superficie de 1 335 m²,

-autorise Monsieur le Maire à signer tout document correspondant à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

La question de la pose d'une boîte à lire a été évoquée. Cette demande a été prise en compte. Une boîte à lire sera prochainement installée dans le parc intergénérationnel et une autre devant la Médiathèque de FLIXECOURT.
